

MINISTÈRE DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA RECHERCHE

Rapport

sur

la médecine de prévention

des établissements d'enseignement
supérieur et de la recherche

2001 - 2002

Novembre 2003
Docteur Michel DAMON
Dominique SALMAIN

Introduction

Ce rapport de synthèse concerne l'année universitaire 2001 - 2002.

Il présente un tableau de bord constitué d'indicateurs d'activité de la médecine de prévention dans les établissements d'enseignement supérieur et de recherche.

L'année précédente, 73 établissements avaient répondu à l'enquête annuelle sur la médecine de prévention en faveur des personnels. Pour l'année 2001 - 2002, 67 établissements ont envoyé leur rapport annuel d'activité. Les rapports des universités d'Angers, d'Artois, de l'IUFM de Créteil et du CROUS de Poitiers n'ont pu être intégrés à cette synthèse, du fait de leur forme trop éloignée du cadre d'enquête.

Lors du recensement effectué à l'occasion de la mise à jour de l'annuaire des médecins de prévention, en octobre 2003, 110 établissements d'enseignement supérieur et de recherche ont déclaré avoir mis en place une activité de médecine de prévention, sur un total de 200 établissements, soit 55 %.

61 % des établissements ayant mis en place une activité de médecine de prévention ont donc fait parvenir leur rapport d'activité annuel (69,5 % l'année précédente). Dans les tableaux de résultats, les établissements sont présentés par académie de rattachement et par ordre alphabétique. La majorité des établissements a renseigné l'enquête en respectant le référentiel proposé. Certains rapports englobent plusieurs établissements juridiquement distincts ou, au contraire, ne prennent en compte qu'une partie d'un établissement. Il est alors difficile d'intégrer toutes les données transmises car les critères de recueil de ces données ne sont pas homogènes avec ceux définis pour l'élaboration de cette synthèse nationale. Les lignes blanches correspondent donc à des établissements n'ayant pas suivi les prescriptions de cette enquête. Les cases blanches correspondent à des rubriques non renseignées.

Sans négliger les données statistiques, ce rapport s'attachera également à relater certains modes de fonctionnement et initiatives des services de médecine de prévention des établissements. Son plan est le suivant :

Introduction (*page 1*)

I – Les moyens des services de médecine de prévention (*page 2*)

> Tableau des moyens des services de médecine de prévention - Tableau du nombre d'agents par médecin

II – La population suivie (*page 8*)

> Tableau de la population suivie

III – Les activités cliniques (*page 12*)

> Tableau des activités cliniques - Tableau des visites occasionnelles

IV – Conclusions professionnelles (*page 18*)

> Tableau des conclusions professionnelles - Tableau des urgences

V – Actions sur les lieux de travail (*page 24*)

> Tableau d'étude du milieu du travail

VI – Maladies professionnelles et accidents de travail (*page 28*)

> Tableau des maladies professionnelles et accidents de travail

VII – Stages de formation et activités spécifiques (*page 32*)

> Tableau des formations réalisées par le médecin – Autres actions

Conclusion (*page 37*)

I – Les moyens des services de médecine de prévention

57 établissements sur 62 ont répondu à ce volet de l'enquête. Ils sont le plus souvent dotés d'un médecin de prévention effectuant une fraction de temps plein.

Le ratio nombre d'agents par médecin de prévention est variable. 53 % des établissements présentent un ratio de 1 médecin pour moins de 2500 agents. 10 % dépassent le ratio de 1 pour 5000.

Un certain nombre d'universités (Amiens, Clermont 1, Lille 2, Limoges, le Museum National d'Histoire Naturelle, Paris 6, Montpellier 2, ...) accueillent en stage des internes en médecine du travail et utilisent leurs services pour renforcer leur équipe médicale.

Dans l'échantillon, 70 % des établissements sont dotés d'une infirmière et 75 % d'un secrétariat. Dans les services de médecine de prévention dotés d'un secrétariat et d'une infirmerie, la majorité des infirmières et des secrétaires effectuent un service à temps partiel. Dans 9 % des cas, le médecin de prévention ne dispose d'aucune aide : ni infirmière, ni secrétaire (9% également l'année précédente). L'université de Lille 2 témoigne du rôle essentiel de la secrétaire des services de médecine de prévention dont la présence à plein temps permet « d'assurer la permanence de l'accueil et facilite le travail du médecin ».

30 % des services de médecine de prévention (29 % l'année précédente) partagent leurs locaux avec un autre service, le plus souvent avec le service de médecine préventive en faveur des étudiants. Un certain nombre de services de médecine de prévention restent étroitement liés aux services de médecine préventive en faveur des étudiants, sans qu'il soit toujours aisé d'identifier les moyens propres dévolus à la prévention en faveur des personnels. Le médecin responsable du service de médecine de prévention des personnels et étudiants de l'université de Poitiers note qu'il « n'y a pas de véritables locaux mis à disposition de la médecine de prévention tout en jugeant positive la double finalité étudiants - personnels » génératrice d'une vision plus globale des problèmes d'hygiène et de sécurité concernant les deux publics et d'une optimisation des moyens . A l'opposé, le médecin de prévention de l'université de Tours regrette que les moyens soient en priorité affectés aux consultations en faveur des étudiants.

Plusieurs établissements, à l'instar de l'université de Clermont 1, signalent les difficultés d'accessibilité à la médecine de prévention, générées par la multiplicité et l'éclatement géographique des sites. Par contre , l'université de Nantes qui dénonçait ce type de dysfonctionnement l'année précédente regroupe ses services médicaux et sociaux dans de nouveaux locaux fonctionnels, présentant une bonne accessibilité par rapport aux différentes implantations

La quasi totalité des services de médecine de prévention déclare être équipée en micro – informatique. Une dizaine d'établissements utilisent un progiciel de médecine du travail (CHIMED le plus souvent et STHETO pour le service inter - universitaire de Grenoble et l'université du Maine).

Dans 38 % des cas, les équipements et matériels d'examen sont peu nombreux (moins de trois appareils déclarés). Certains médecins font état de l'inadaptation, voire de la vétusté des locaux et équipements médicaux attribués à la médecine de prévention. A l'opposé, L'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, apprécie le réaménagement de ses locaux qui sont jugés « bien équipés et dotés d'appareils modernes médicaux et paramédicaux » ; L'université Paris 3 et l'université de Versailles Saint Quentin en Yvelines indiquent qu'ils disposent d'aménagements spécifiques pour les personnes en fauteuil.

La tonalité générale des rapports va dans le sens d'une amélioration progressive des dotations en équipements et de l'agrément des locaux.

Moyens des services de médecine de prévention

Etablissements d'enseignement supérieur et de recherche	Médecins		Infirmières		Secrétaires		Locaux	Matériel
	Nombre	Temps de présence	Nombre	Temps de présence	Nombre	Temps de présence		
Universités d'Aix-Marseille	2	0,80			1	1	3 pièces dont 1 salle d'attente	3 micro-ordinateur dont 2 portables, échelle de Monoyer
Université Jules Verne de Picardie	1	0,93	1	0,50	1	0,50	6 pièces	1 micro-ordinateurs, 4 appareils d'exploration fonctionnelle (visuelle, auditive, respiratoire et cardiologique), 1 appareil de dépistage urinaire 5 appareils de mesure d'ambiance (2 sonore, 2 lumineuse, 1 thermique), 1 appareil de mesure de substance chimiques dans l'air ambiant
Université de technologie de Compiègne	1	0,40	1				4 pièces en propre	1 micro-ordinateur, 1 audiovérificateur, 1 luxmètre, 1 visiotest, 1 sonomètre, 2 spiromètres
IUFM Jules Verne d'Amiens	1	1,00	1	0,50	1	0,50	6 pièces	Cf : université Jules Verne d'Amiens
Université Bordeaux II	2	0,40			1	0,70	3 pièces en propre	1 micro-ordinateur, 1 visiotest
Université de Caen Basse-Normandie	1	1,00	2	2	1	0,50	6 pièces en propre	1 micro-ordinateur, 1 audivérificateur, 1 visiotest, 1 sonomètre, 1 EFR
Université d'Auvergne Clermont I	1	1,00			1	0,20		
Université Blaise Pascal Clermont II	1	0,40	1	1,00	1	0,20	2 pièces en propre	1 micro-ordinateur, 1 audivérificateur, 1 visiotest, 1 E.C.G
IUFM d'Auvergne Clermont-Ferrand	1	0,30					1 en propre	
Universités de Grenoble	2	1,40	2	1,50	2	1,60	7 pièces en propre sur 2 sites	5 micro-ordinateurs, 1 audivérificateur, 1 clinitest, 1 visiotest, 1 spiromètre, 1 ECG
Université de Savoie - Chambéry	1	0,50	3	0,40	1	0,20	2 pièces partagées avec le service médical étudiants	1 micro-ordinateur, 1 audivérificateur, 1 luxmètre, 1 visiotest, 1 sonomètre, 1 spiromètre 1 électrocardiographe
USTL/Université Lille I	1	1,00	1	1,00	1	0,50	9 pièces en propre	1 micro-ordinateur, 1 audivérificateur, 1 luxmètre, 1 visiotest, 1 sonomètre 1 spiromètre, 1 électrocardiographe
Université Lille II	1	0,60	1	0,80	1	0,80	3 pièces en propre et 2 partagées sur plusieurs sites	1 micro-ordinateur, 1 luxmètre, 1 audivérificateur, 1 appareil à ergovision, 1 sonomètre, 1 lecteur de glycémie, 1 spiromètre et 1 anémomètre
Université de Limoges	1		1	0,45	1	0,45	3 pièces partagées avec un autre service	1 ergovisiotest, 1 sonomètre, 1 luminancemètre, 1 électrocardiogramme
Université Claude Bernard – Lyon I	3		2	2,00	1	1,00	7 pièces en propre	1 micro-ordinateur, 1 visiotest
INSA de Lyon								
IUFM de Lyon	1	0,40	1	0,40			2 pièces en propre	1 micro-ordinateur, 1 visiotest 1 audivérificateur , 1 table examen

Ecole normale supérieure de Lyon	1	0,04	1	0,80			5 pièces en propre	1 micro-ordinateur, 1 audivérificateur, 1 visiotest, 1 clinitek, 1 appareil à glycémie
Ecole centrale de Lyon								
Université Montpellier I	2	1,10	2		2		3 pièces en propre dans chaque antenne	1 micro-ordinateur, 1 audivérificateur, 1 visiotest, 1 luxmètre, 1 glucomaster, 1 ballon de réanimation,
Université Montpellier II	2	0,625	1	1	1		3 pièces en propre	1 micro-ordinateur, 1 audivérificateur, 1 visiotest, 1 luxmètre
Université Montpellier III	1		3	2,50	1	1	5 pièces partagées avec le service de la médecine préventive des étudiants	1 micro-ordinateur, 1 sonomètre
Université Henri Poincaré Nancy I	1	0,55			1	0,55	2 pièces partagées avec un autre service	micro-ordinateur, 1 audiovérificateur, 1 luxmètre, 1 visiotest, 1 micro-co
Université Nancy II	1	0,20			1	0,20	2 pièces partagées avec un autre service	micro-ordinateur, 1 audiovérificateur, 1 luxmètre, 1 visiotest, 1 micro-co
INP de Lorraine	1	0,25			1	0,25	2 pièces partagées avec un autre service	micro-ordinateur, 1 audiovérificateur, 1 luxmètre, 1 visiotest, 1 micro-co
Université de Metz I								
Université Metz II	1				1		2 pièces partagées avec un autre service	1 micro-ordinateur, 1 visiotest
IUFM Lorraine - Maxéville	4				4			1 micro-ordinateur, 1 audivérificateur, 1 visiotest, 1 luxmètre, 1 sonomètre
Université du Maine - Le Mans	1				1		2 pièces+ salle d'attente partagées avec le service de la médecine préventive	1 micro-ordinateur, 1 audivérificateur, 1 visiotest, 1 clinitek 50, 1 campitest
Université de Nantes	1	0,70	1	0,80	1	0,80	3 pièces en propre	1 micro-ordinateur, 1 audivérificateur, 1 luxmètre, 1 sonomètre, 1 ergovision
Ecole centrale de Nantes	1	0,70	1	0,80	1	0,80	3 pièces en propre	1 micro-ordinateur, 1 audivérificateur, 1 luxmètre, 1 sonomètre, 1 ergovision
Université d'Orléans	1	0,50	1	0,80			Locaux partagés avec le SUMPPS	1 micro-ordinateur, 1 sonomètre, 1 audivérificateur, 1 visiotest, 1 microspiroliseur
Université François Rabelais de Tours	1	1					Locaux partagés avec le SUMPPS	1 micro-ordinateur, 1 visiotest et 1 microspiromètre du SUMPPS
Université Paris I	1	1			1	1	1 pièce en propre	1 micro-ordinateur, 1 audivérificateur, 1 ECG
Université Paris II								
Université Paris III	1	0,80	1	0,35			4 pièces	1 micro-ordinateur, 1 appareil ergovision
Université Paris VI	6	2,80	3	2,80	4	3,40	10 pièces partagées avec le service médical de Paris VII	micro-ordinateur, 1 ergovision, 1 sonomètre, 1 spiromètre, 1 luxmètre, 1 ECG, salle de radiologie
Université Denis Diderot - Paris VII	2		2	2	2	1	10 pièces partagées avec Paris VI	micro-ordinateur, 1 visiotest
Université Paris X Nanterre	2	0,2	1	0,50	1	0,10	5 pièces partagées avec le service de médecine préventive	micro-ordinateur, 1 audiovérificateur, 1 visiotest, 1 ECG, 1 glucomètre
Université Paris XI Orsay	5	2,20	9	5,40	3	2,00	30 pièces dont 6 partagées et 3 services à Orsay en	16 micro-ordinateurs, 1 audiovérificateur, 1 luxmètre, 3 visiotest, 1 sonomètre

							propre	
Université Paris XII Val de Marne	2	0,50			1	1	2 pièces partagées avec un autre service	2 micro-ordinateurs, 1 audiomètre, 1 CO tester, 1 visiotest, 1 ergovision, 1 spiromètre, 1 électrocardiogramme
Collège de France	2	0,42	1	1,00				
CNAM	1	0,40	1	1	1	0,50	3 pièces en propre	1 micro-ordinateur, 1 visiotest, 1 audiomètre
EHESS	1	0,20	2	2,00			4 pièces partagées avec le MSH et le CNRS	1 micro-ordinateur, 1 ergovision, 1 clinitek
INALCO							2 pièces partagées	1 micro-ordinateur, 1 visiotest, 1 sonomètre, 1 spiromètre
Maison des Sciences de l'Homme	1		2		1		4 pièces partagées avec l'EHESS et le CNRS	1 ergovision
Muséum d'histoire naturelle	1	1,00	1	0,80	1	0,8	4 pièces en propre	3 micro-ordinateurs dont 1 portable
Palais de la Découverte	1	0,20			1	0,50	2 pièces en propre	1 micro-ordinateur
Ecole Normale Supérieure	1	0,33	2	2,00	1	1,00	4 pièces en propre	1 micro-ordinateur, 1 visiotest
Ecole Centrale Paris	2	0,20	2	1,40	1	0,80	5 pièces en propre	1 micro-ordinateur, 1 visiotest, 1 audiovérificateur
Institut de recherche pour le développement - IRD	1	0,20					1 local	
Université de Poitiers	2	1,3	1	0,80	1	1		4 micro-ordinateurs, 2 imprimantes, 1 audiomètre, 1 luxmètre, 1 sonomètre, 1 glucomètre, 1 test visuel Essilor
Université de la Rochelle	1	0,25	1	0,10	1	0,50	1 pièce partagée avec la médecine préventive universitaire	1 micro-ordinateur, 1 audivérificateur, 1 visiotest
IUFM de Reims								
Université de Bretagne occidentale			1	0,50	1	0,10	2 pièces	1 spiromètre, 1 ECG, 1 lecteur de glycémie
INSA de Rennes	1	0,15	1	1,00	1	1,00	3 pièces en propre	1 audivérificateur, 1 ergo visiotest, 1 clinitek
Université de Rouen	2		2	1,50	1	1	5 pièces	3 micro-ordinateurs, 1 visiotest, 1 audiomètre
INSA de Rouen	1	0,25	1	1	1	0,80	2 pièces pour le site de Mt St Aignan et 3 pour le site du Madrillet, partagées avec la médecine préventive	1 micro-ordinateur, 1 visiotest
INSA de Toulouse	1	0,34	1	0,34			3 pièces en propre	1 micro-ordinateur, 1 visiotest, 1 spiromètre
Université Paul Sabatier - Toulouse III	1		1		1	0,50	4 pièces partagées avec autre service	1 micro-ordinateur,
INP de Toulouse	1	0,36	1	0,48			2 pièces prêtées par le CROUS suite explosion AZF	1 micro-ordinateur, 1 visiotest, 1 spiromètre, 1 audiovérificateur
Université Versailles St Quentin en Yvelines	1	0,60	2	2	1	0,70	3 pièces et 1 salle d'attente	1 micro-ordinateur, 1 visiotest, 1 audivérificateur, 1 clinitek 50, 1 ECG, 1 EFR
IUFM de l'académie de Versailles	2	0,30					1 pièce partagée par centre	1 audivérificateur

Moyens (nombre d'agents par ETP* de médecin) *équivalent temps plein				
Établissements d'enseignement supérieur et de Recherche	Effectif global	Nombre de médecins	Temps de présence ETP (en temps plein)	Nombre d'agents par ETP de médecin
Universités d'Aix-Marseille	6700	2	0,80	8375
Université Jules Verne de Picardie	1840	1	0,93	2035
Université de technologie de Compiègne	700	1	0,40	1750
IUFM Jules Verne d'Amiens	208	1	1,00	208
Université de Bordeaux II	1831	2	0,40	4576
Université de Caen Basse-Normandie	1855	1	1,00	1855
Université d'Auvergne Clermont I				
Université Blaise Pascal Clermont II	1380	1	0,40	3450
IUFM d'Auvergne Clermont-Ferrand	260	1	0,30	867
Universités de Grenoble	5144	2	1,40	3674
Université de Savoie - Chambéry	1017	1	0,50	2034
USTL/Université Lille I	2657	1	1,00	2657
Université Lille II	1124	1	0,60	1873
Université de Limoges	1434	1		
Université Claude Bernard – Lyon I	2600	3		
INSA de Lyon	1103			
IUFM de Lyon		1		
Ecole normale supérieure de Lyon	223	1	0,04	5575
Ecole centrale de Lyon				
Université Montpellier I	1076	1	1,00	1076
Université Montpellier II	1099	2	0,625	1758
Université Montpellier III	955	1		
Université Henri Poincaré Nancy I	2366	1	0,55	4301
Université Nancy II	530	1	0,20	2650
INP de Lorraine	1160	1	0,25	4640
Université de Metz I				
Université Metz II	306	1		
IUFM Lorraine - Maxéville	373	4		
Université du Maine - Le Mans	485	1		
Université de Nantes	3379	1	0,70	4827
Ecole centrale de Nantes	242	1	0,70	345
Université d'Orléans	1467	1	0,50	2934
Université François Rabelais de Tours	1993	1	1	1993
Université Paris I	2000	1	1	2000
Université Paris II				
Université Paris III	1067	1	0,80	1334
Université Paris VI	8092	6	2,80	2890

Université Denis Diderot - Paris VII	4572	2		
Université Paris X Nanterre	1690	2	0,20	8450
Université Paris XI Orsay	3819	5	2,20	1736
Université Paris XII Val de Marne	2295	2	0,50	4590
Collège de France	844	2	0,42	2009
CNAM	1356	1	0,40	3390
EHESS	579	1	0,20	2895
INALCO	347			
Maison des Sciences de l'Homme	69	1		
Muséum d'histoire naturelle	2400	1	1	2400
Palais de la Découverte	299	1	0,20	1495
Ecole Normale Supérieure	618	1	0,33	1873
Ecole Centrale Paris	260	2	0,20	1300
Institut de recherche pour le développement - IRD				
Université de Poitiers				
Université de la Rochelle	668	1	0,25	5344
IUFM de Reims	262			
Université de Bretagne occidentale	1510			
INSA de Rennes	404	1	0,15	2693
Université de Rouen	2036	2		
INSA de Rouen	299	1	0,25	1196
INSA de Toulouse	620	1	0,34	1824
Université Paul Sabatier - Toulouse III	1055	1		
INP de Toulouse	910	1	0,36	2528
Université Versailles St Quentin en Yvelines	1028	1	0,60	1713
IUFM de l'académie de Versailles		2	0,30	

II – La population suivie

54 établissements sur 58 ayant répondu à cette partie de l'enquête ont fourni des renseignements sur l'effectif total des agents à surveiller.

67 % des établissements (71 % l'année précédente) ont fourni une évaluation du nombre de personnes nécessitant un suivi médical particulier. Tout comme l'année précédente, un certain nombre de médecins de prévention attire l'attention sur le fait qu'ils n'arrivent pas à obtenir la liste actualisée des effectifs, ou les données relatives à l'état de santé des personnels, de la part des services administratifs. Par exemple, l'université d'Orléans signale que « de nombreux paramètres restent encore incomplets (arrivées et départs de personnels en cours d'année, nombre de CES, CEC, étudiants de 3^{ème} cycle soumis à des risques professionnels... déclarations de grossesse, signalement de personnes reconnues handicapées, déclarations d'accidents de service et de travail, de maladies professionnelles, demandes de CLM, CLD...) ». Comment agir en préventeur, se demande le médecin de prévention, s'il n'est pas informé ou de façon trop tardive ? et il souhaite bénéficier d'un accès au système informatique de gestion des personnels. A l'inverse, de ces situations critiques, d'autres médecins, comme celui de l'université de Savoie, constatent « une amélioration de la coordination entre le service médical et le service du personnel ». Par delà ces situations contrastées, il convient de rappeler l'absolue nécessité pour le médecin de prévention de disposer de toutes les informations nécessaires à l'exercice de ses missions (liste des personnels actualisée en permanence et, notamment, signalement des personnes reconnues handicapées, embauches, changements de postes, départs à la retraite, déclarations de grossesse, accidents de service et de travail, maladies professionnelles ou contractées dans l'exercice des fonctions, saisines d'office du comité médical, cas soumis au comité médical et à la commission de réforme...).

Selon les établissements, il existe des différences importantes dans les proportions de personnels classés à risques par rapport à l'ensemble des personnels. Ces différences ne sont pas seulement corrélées au caractère scientifique ou littéraire des établissements, puisqu'on les constate également dans des établissements de même nature.

La catégorisation des agents en personnels à risques nécessitant un suivi médical particulier découle le plus souvent de la typologie des métiers réputés à risques et des informations recueillies lors des visites médicales, sur les conditions de travail particulières et sur les expositions potentielles auxquelles les agents se déclarent soumis. Les procédures de repérage des risques au travers de l'établissement de fiches des risques professionnels sont rapportées dans 8 établissements. Les proportions de personnels nécessitant une surveillance médicale particulière sont également variables selon l'inclusion ou non des agents travaillant sur écran, des personnels à statut précaire et selon l'importance du nombre d'agents ayant été exposés par le passé à l'amiante, comme par exemple à l'Institut National Polytechnique de Toulouse ou à l'université Paris 6.

La plupart des établissements intègrent les allocataires, ATER et post doctorants aux effectifs des personnels devant bénéficier d'un suivi par la médecine de prévention. Les universités de technologie de Compiègne, Bordeaux 1, Tours, Lyon 1, Paris 7, Paris 11, Paris 12, Nantes, l'INSA de Toulouse intègrent dans leur mission de surveillance médicale au titre de la médecine de prévention également les étudiants de 3^{ème} cycle non salariés, exposés à des risques de type professionnel, du fait de leurs activités en laboratoire.

24% des services de médecine de prévention de l'échantillon atteignent ou dépassent 80 % de taux de fréquentation (25 % l'année précédente). On observe, comme l'année précédente, une insuffisance des réponses aux convocations dans la majorité des services de médecine de prévention.

L'attribution d'une lettre de mission délimitant clairement pour chaque médecin de prévention son champ d'action, ses objectifs d'activité et les moyens dont il dispose permet d'éviter les situations floues où le médecin de prévention est amené à se consacrer essentiellement à un suivi médical incomplet. Très peu de médecins de prévention font encore état d'absence de lettre de mission et de délimitation de leur secteur d'activité (hormis à Toulouse).

Population suivie					
Etablissements d'enseignement supérieur et de recherche	Effectif total	Nombre de personnes nécessitant un suivi particulier	Nombre de convocations envoyées	Nombre de personnes examinées	Taux de fréquentation
Universités d'Aix-Marseille	6700	2670	1572	898	57,12%
Université Jules Verne de Picardie	1840	435			
Université de technologie de Compiègne	700	184	450	400	88,88%
IUFM Jules Verne d'Amiens	208	52	84	66	78,57%
Université de Bordeaux II	1831	327	878	468	53,30%
Université de Caen Basse-Normandie	1855	1434	358	293	81,84%
Université d'Auvergne Clermont I			324	250	77,16%
Université Blaise Pascal Clermont II	1380	935	400	336	84,00%
IUFM d'Auvergne Clermont-Ferrand	260	30	40	40	100,00%
Universités de Grenoble	5144	1727			
Université de Savoie - Chambéry	1017	230	814	443	54,42%
USTL/Université Lille I	2657		1023	678	66,28%
Université Lille II	1124		519	364	70,13%
Université de Limoges	1434	101			
Université Claude Bernard – Lyon I	2600	1563	1710	764	44,68%
INSA de Lyon	1103	461	589	500	84,89%
IUFM de Lyon			159	142	89,31%
Ecole normale supérieure de Lyon	223	199			100%
Ecole centrale de Lyon					
Université Montpellier I	1076	240	1102	587	53,27%
Université Montpellier II	1099		1302	549	42,16%
Université Montpellier III	955	45	45	42	93,00%
Université Henri Poincaré Nancy I	2366	1732	608	491	80,76%
Université Nancy II	530	333	194	147	75,77%
INP de Lorraine	1160	857	334	250	74,85%
Université de Metz I					
Université Metz II	306				
IUFM Lorraine - Maxéville	373				
Université du Maine - Le Mans	485	246	468	309	66,03%
Université de Nantes	3379		793	528	66,58%
Ecole centrale de Nantes	242	160	114	80	70,18%
Université d'Orléans	1467		252	195	77,38%
Université F. Rabelais de Tours	1993	1227	866	563	65,01%
Université Paris I	2000	168	1274	548	43,01%
Université Paris II					
Université Paris III	1067	40	632	535	84,65%
Université Paris VI	8092	4109	7298	3248	44,50%
Université Denis Diderot - Paris VII	4572				
Université Paris X Nanterre	1690		593	297	50,08%
Université Paris XI Orsay	3819	2971	4294	2400	55,89%
Université Paris XII Val de Marne	2295	1014	1023	638	62,37%
Collège de France	844	598			
CNAM	1356	1033	450	280	62,22%
EHESS	579	96	303	127	41,91%
INALCO	347	118	465	229	49,25%
Maison des Sciences de l'Homme	69				
Muséum d'histoire naturelle	2400	651	1513	979	64,70%
Palais de la Découverte	299	299	362	177	48,90%
Ecole Normale Supérieure	618		6		
Ecole Centrale Paris	260	166	333	261	78,38%
Institut de recherche pour le développement - IRD					

Université de Poitiers					
Université de la Rochelle	668				
IUFM de Reims	262				
Université de Bretagne occidentale	1510				
INSA de Rennes	404	340	346	227	65,60%
Université de Rouen	2036		575	471	81,91%
INSA de Rouen	299	80	110	87	79,09%
INSA de Toulouse	620	247	445	281	63,15%
Université Paul Sabatier - Toulouse III	1055	199	237	140	59,07%
INP de Toulouse	910	295	372	240	64,52%
Université Versailles St Quentin en Yvelines	1028	59	512	257	50,20%
IUFM de l'académie de Versailles			334	198	59,28%

III – Les activités cliniques

Dans l'ensemble, les activités cliniques sont bien cernées. Seuls 9 établissements n'ont pas fourni de données exploitables.

Dans 86,8 % des établissements ayant répondu, les services de médecine de prévention ont pratiqué l'examen de mise au travail, c'est à dire l'examen médical d'aptitude au poste de travail lors de l'embauche ou lors d'un changement de poste (73,4 % l'année précédente).

81,1 % des établissements ont assuré l'examen de reprise du travail (65,6 % l'année précédente).

Tout comme l'année précédente, le suivi médical des personnels à risques est encore insuffisant. 25,7 % des établissements ayant défini une population nécessitant un suivi médical particulier déclarent un nombre de visites médicales dans le cadre de la surveillance des personnels à risques égal ou supérieur au nombre d'agents relevant de ce type de visites. Ce résultat n'est pas significativement différent de celui de l'année précédente. Souvent, une proportion importante des risques professionnels est représenté par les risques du travail sur écran. Selon l'université Paris 11, « 25 % de la population éducation nationale sont exposés à un risque spécifiquement lié à des travaux informatiques ou bureautiques et 40 % à un autre risque professionnel ».

Un grand nombre d'établissements relate le défaut de réponse aux convocations aux visites médicales : « près d'un agent sur deux ne vient pas au rendez-vous fixé et doit être convoqué à nouveau... certains font de la résistance » ; « 68% des absences ne sont pas excusées et les personnes qui déplanifient leur rendez-vous le font majoritairement le jour même, ce qui est préjudiciable à l'organisation du service » ; « la rentabilité des convocations écrites est très médiocre et 33 enseignants ont répondu à 122 convocations. Face à ces difficultés, l'université de Limoges propose « des courriers de convocation plus incitatifs » ; l'INALCO essaye de joindre les intéressés par téléphone plutôt que par courrier ; l'université d'Amiens tente la mise en place d'un « système de calendriers permettant de choisir le jour et l'heure de sa visite médicale » ; l'université de Tours insiste sur le rôle de l'infirmière pour attirer et fidéliser les personnels : « la présence d'une infirmière de médecine du travail permettrait une meilleure sensibilisation du personnel et une meilleure gestion des convocations ».

Le bilan des visites médicales révèle de façon concordante dans les universités de Nantes et Paris 11 que les pathologies les plus fréquemment rencontrées sont les pathologies de l'appareil locomoteur et notamment les lombalgies, cervicalgies, dorsalgies puis les troubles psychologiques et psychiatriques. Selon le médecin responsable de Paris 11, ce classement est identique depuis les 4 dernières années.

Selon le médecin de prévention de l'université de Nantes, « les cervicalgies et dorsalgies sont plus fréquentes chez les personnels administratifs. Les enseignants sont également assez souvent touchés. L'outil informatique génère plus de contraintes posturales que le crayon. Si la plupart des personnels sont équipés de sièges adaptés, les bureaux, les éclairages ne sont pas toujours conformes aux règles ergonomiques ».

Les personnels IATOSS sont quant à eux particulièrement exposés aux lombalgies chroniques.

Selon le service de médecine de prévention de l'université de Nantes, les troubles psychiques les plus fréquents sont les troubles du sommeil, les états de stress liés à l'activité professionnelle, l'anxiété et la dépression et toutes les catégories professionnelles sont concernées : « De loin, la cause la plus fréquemment évoquée pour expliquer le stress est la charge de travail. Ce n'est pas seulement une trop grande quantité de travail mais l'ensemble des contraintes qui pèsent sur l'individu dans sa vie professionnelle... l'urgence...les nouveaux logiciels...la complexité des procédures...les changements trop rapides... Ce peut être aussi l'insuffisance de

sollicitation au travail, le contenu peu gratifiant ou peu reconnu des tâches ... Les autres causes de stress souvent citées sont les relations conflictuelles ».

75 % des établissements ayant répondu à l'item des visites occasionnelles enregistrent un nombre de visites supérieur à 20 par an, contre 58,5 % l'année précédente. Les visites à la demande des agents sont les plus nombreuses (57,4 %), viennent ensuite les visites à la demande des services médico – sociaux (25,9 %) et enfin les visites à la demande de l'administration (9,5 %). Les taux de l'année précédente étaient respectivement de 55,3 %, 27 % et 8 %. Dans un quart des cas, les agents ont sollicité en premier lieu les services sociaux. Les visites à la demande des agents et leur développement rendent compte de l'accessibilité de la médecine de prévention pour les usagers. Le médecin de prévention de l'université de Saint Quentin en Yvelines constate « un grand nombre de passages du personnel pour des urgences, des demandes de soins, de vaccinations ou simplement des conseils. Ces visites sont toujours l'occasion d'échanges et de dialogues ».

Dans 20 % des établissements, il est demandé moins de 20 vaccinations par an (39 % l'année précédente). Toutefois, dans les établissements de recherche ainsi que dans les universités scientifiques, le suivi de l'état vaccinal des personnels est en général réalisé.

Le médecin responsable de la médecine de prévention de l'université Clermont 1 attire l'attention sur « la forte régression des vaccinations contre l'hépatite B ».

Le médecin de l'université d'Orléans rappelle que « la vaccination constitue un acte médical qui engage la responsabilité du médecin et qui exige une information détaillée préalable ainsi qu'un interrogatoire et un examen particulièrement minutieux du patient ».

En ce qui concerne les examens complémentaires, tout comme l'année précédente, 98 % des services de médecine de prévention prescrivent ou réalisent des examens complémentaires. Ces examens complémentaires sont prescrits dans la majorité des cas dans le cadre de la surveillance réglementaire des personnels soumis à des risques chimiques, biologiques et physiques :

- numérations formules sanguines et numérations plaquettaires, dans le cadre des expositions à certains solvants ou à la radioactivité ;
- bilans hépatiques et rénaux en cas d'expositions à certains toxiques ;
- sérologies des hépatites avant vaccination ;
- radiographies pulmonaires, le plus souvent dans le cadre de la surveillance de l'exposition à l'amiante ou lors d'anomalies respiratoires dépistées à l'examen clinique ;
- la dosimétrie lors de l'exposition aux rayonnements ionisants ;
- etc.

Mais il existe une diversité de pratiques, selon les établissements, quant au nombre et aux types d'examens complémentaires réalisés, les établissements d'enseignement scientifique dotés de laboratoires réalisant un nombre conséquent d'examens complémentaires.

Le médecin de prévention de l'université Lille 2 relève à nouveau « la réticence de certains personnels à effectuer les examens complémentaires prescrits, en particulier les examens biologiques » et propose cette année encore une nouvelle organisation permettant « la réalisation sur place des prélèvements sanguins par l'infirmière du service ». Le médecin de prévention du Museum National d'Histoire Naturelle rapporte ses difficultés pour trouver des praticiens privés pratiquant les tarifs conventionnés du secteur 1 et acceptant les délais de paiement de l'administration. Face à ces types de situations, d'autres établissements ont pu établir des conventions avec des services hospitaliers, pour la réalisation des examens complémentaires.

Activités cliniques								
Établissements	Examens systématiques des personnels sans surveillance	Examens de mise au travail	Examens pour reprise du travail	Examens dans le cadre de la surveillance des personnels à risques	Visites occasionnelles	Injections vaccinales	Total	Nombre d'examens complémentaires
Universités d'Aix-Marseille	571	700		327	53	151	1802	1033
Université Jules Verne de Picardie								
Université de technologie de Compiègne	252	89	3	148	55	31	578	962
IUFM Jules Verne d'Amiens								
Université de Bordeaux II	112	42		79	34	2	269	1100
Université de Caen Basse-Normandie	30	150	1	101	51	16	349	902
Université d'Auvergne Clermont I								
Université Blaise Pascal Clermont II	96	40	6	200	98	237	677	316
IUFM d'Auvergne Clermont-Ferrand				40			40	10
Universités de Grenoble	851	59	27	608	221	420	2186	1126
Université de Savoie - Chambéry	198	30	19	196	83	37	563	866
USTL/Université Lille I	147	134	10	541	53	191	1076	275
Université Lille II	103	95	14	87	59	42	400	652
Université de Limoges								
Université Claude Bernard – Lyon I	23	409	4	308	24	931	1699	1788
INSA de Lyon	215	34	17	42	212	31	551	752
IUFM de Lyon	137	40		5	2	2	186	236
ENS de Lyon		36	1	86	6	23	152	189
Ecole centrale de Lyon								
Université Montpellier I	38	82	8	552	62	116	858	975
Université Montpellier II	21	92	17	424	26	71	651	833
Université Montpellier III	2			46	4	6	58	34
Université Henri Poincaré Nancy I	175	157		316	167		815	1421
Université Nancy II	67	41		80	34		222	347
INP de Lorraine	103	56		147	64		370	561
Université de Metz I	104	2	2	12	16		136	3
Université Metz II	44	13	1	70	3		131	100
IUFM Lorraine - Maxéville		38	3	53	3	3	100	16
Université du Maine - Le Mans	60	117	2	255	6		440	635
Université de Nantes	57	176	28	429	143	547	1380	1314
Ecole centrale de Nantes	14	19	2	62	8	82	187	156
Université d'Orléans	11	40	16	133	11	1	212	512
Université F. Rabelais de Tours	26	345	15	522	28	102	1038	717

Université Paris I	41	14	32	572	30	11	700	3
Université Paris II								
Université Paris III								
Université Paris VI	1158		38	1928	162	365	3651	4190
Université Denis Diderot - Paris VII	374	112	10		52	86	634	447
Université Paris X Nanterre	265	42	5	32	58	176	578	218
Université Paris XI Orsay	176		81	1800	424	378	2859	2099
Université Paris XII Val de Marne	124	211	9	206	201	115	866	919
Collège de France								
CNAM	15	67	15	248	174	80	599	677
EHESS	39	6		96	32	8	181	306
INALCO	88	101		118	25	73	405	372
Maison des Sciences de l'Homme	12	4	1	47	2		66	47
Muséum d'histoire naturelle	426		38	651	143	727	1985	454
Palais de la Découverte		32	3	96	114	62	307	125
Ecole Normale Supérieure	183		15	162	116	29	505	120
Ecole Centrale Paris		62	4		26	41	133	757
Institut de recherche pour le développement - IRD			6	403	511	271	1191	1025
Université de Poitiers		166	15		86	84	351	
Université de la Rochelle		121	2		28	6	157	202
IUFM de Reims								
Université de Bretagne occidentale		10	2		32	207	251	339
INSA de Rennes	11	31	2	214	9	19	286	260
Université de Rouen		111	6	213	51	62	43	945
INSA de Rouen	9	16	2	80	5	66	178	181
INSA de Toulouse	81	70	4	199	25	21	400	531
Université Paul Sabatier - Toulouse III	38	85		95	24	2	244	314
INP de Toulouse	57	37	1	171	19	98	383	390
Université Versailles St Quentin en Yvelines	76	102	16	181	103	128	606	438
IUFM de l'académie de Versailles	1	100	13	216	41	110	481	31

Visites occasionnelles

Etablissements d'enseignement supérieur et de Recherche	À la demande du personnel	À la demande de l'administration	À la demande des personnels médico-sociaux	Autres	Total
Universités d'Aix-Marseille	14	12	27		53
Université Jules Verne de Picardie					
Université de technologie de Compiègne	20			35	55
IUFM Jules Verne d'Amiens					
Université de Bordeaux II	34		12		46
Université de Caen Basse-Normandie	39	6	6		51
Université d'Auvergne Clermont I					
Université Blaise Pascal Clermont II	78	2	18		98
IUFM d'Auvergne Clermont-Ferrand					
Universités de Grenoble	164	16	41		221
Université de Savoie - Chambéry	21	2	37	23	83
USTL/Université Lille I	37	11	5		53
Université Lille II	16	13	30		59
Université de Limoges					
Université Claude Bernard – Lyon I	13		11		24
INSA de Lyon	78	13	101	20	212
IUFM de Lyon	2				2
ENS de Lyon	2	1	3		6
Ecole centrale de Lyon					
Université Montpellier I	31	6	25		62
Université Montpellier II	14	8	4		26
Université Montpellier III	1	3			4
Université Henri Poincaré Nancy I	36	8	23	100	167
Université Nancy II	8	1	1	24	34
INP de Lorraine	8	18	5	33	64
Université de Metz I	8	1	1	6	16
Université Metz II	3				3
IUFM Lorraine - Maxéville	1		2		3
Université du Maine - Le Mans	5	1			6
Université de Nantes	101	6	36		143
Ecole centrale de Nantes	4	1	3		8
Université d'Orléans	4	2	5		11
Université F. Rabelais de Tours	13	9	6		28
Université Paris I	30				30
Université Paris II					
Université Paris III					
Université Paris VI	87		30	45	162

Université Denis Diderot - Paris VII	44	5	3		52
Université Paris X Nanterre	50	2	6		58
Université Paris XI Orsay	300	13	111		424
Université Paris XII Val de Marne	49	9	47	96	201
Collège de France					
CNAM	156		18		174
EHESS	21	2	9		32
INALCO	8	1	16		25
Maison des Sciences de l'Homme			2		2
Muséum d'histoire naturelle	115	19	9		143
Palais de la Découverte	70	2	42		114
Ecole Normale Supérieure	92	2	22		116
Ecole Centrale Paris	22	2	2		26
Institut de recherche pour le développement - IRD	443	6	62		511
Université de Poitiers					
Université de la Rochelle	16	6	6		28
IUFM de Reims					
Université de Bretagne occidentale	32				32
INSA de Rennes	6		3		9
Université de Rouen	41	4	6		51
INSA de Rouen	2	1	2		5
INSA de Toulouse	15	3	7		25
Université Paul Sabatier - Toulouse III	5	1	18		24
INP de Toulouse	6	3	10		19
Université Versailles St Quentin en Yvelines					
IUFM de l'académie de Versailles	25	2	14		41

IV – Conclusions professionnelles

80,6 % des établissements ont fourni des renseignements sur les conclusions professionnelles et 85,5 % ont répondu au sujet des orientations après visites médicales (respectivement 90,6 % et 92 % l'année précédente).

Hormis les certificats d'aptitude spécifique, les conclusions professionnelles consistent en majorité en aménagements de postes (51,3 % des décisions, contre 55,3 % l'année précédente). 13,6 % des décisions correspondent à des changements de poste ou reclassements professionnels (13,3 % l'année précédente). Au total, 64,9 % des conclusions professionnelles (68,6 % l'année précédente) vont dans le sens d'une recherche de compatibilité entre les caractéristiques du poste et la fonctionnalité de l'agent. Restent 32 % d'inaptitudes temporaires proposées, et 3,1 % d'inaptitudes définitives. L'année précédente, ces taux étaient respectivement de 27,7 % et de 3,1 %. Il ne se dessine donc pas d'évolution marquante.

L'équipe de médecine de prévention de l'université Paris 6 souligne que « les inaptitudes définitives restent rares et que le reclassement sur un autre poste est en règle possible. Cependant, les reclassements passant par des formations spécifiques permettant d'acquérir une compétence reconnue devrait être promu et faire l'objet d'une politique particulière ».

Le médecin de prévention de l'université de Nantes signale que « ce sont les personnels techniques et de service, souffrant de pathologies de l'appareil locomoteur... et ceux souffrant d'affections psychiques qui sont les plus difficiles à reclasser » et il propose « la création d'une commission de reclassement au sein de l'université, à l'image de celles existant dans les hôpitaux ou d'autres administrations, pour étudier la situation de ces personnels ».

Il est également noté que les aménagements de postes de travail portent le plus souvent sur des aménagements d'horaires, les ré-agencements de locaux étant plus difficiles à réaliser.

Les orientations après visite médicale se font, comme l'année précédente, préférentiellement vers le médecin spécialiste (54,8 % des orientations) et vers le médecin traitant généraliste (31,7 %), soit au total, 86,5 % des orientations, contre 82,6 % l'année antérieure. Le recours plus fréquent au médecin spécialiste par rapport au médecin généraliste s'explique en partie par les besoins de bilans ou d'examen complémentaires et par des habitudes de certains confrères qui privilégient en première intention le médecin spécialiste par rapport au médecin traitant.

La spécialité la plus fréquemment sollicitée est l'ophtalmologie.

Le médecin de prévention du Muséum National d'Histoire Naturelle rappelle que ce recours à la médecine de ville devrait aller de pair avec un suivi médical renforcé du médecin de prévention.

Les médecins de prévention des universités d'Orléans et de Poitiers déplorent la faiblesse du taux de réponse des collègues médecins et constatent que les spécialistes adressent plus souvent que les médecins généralistes un courrier en retour.

Enfin, le médecin de prévention de l'université Paris 2 constate qu'un « nombre important de personnels n'ont pas de suivi médical régulier, ce qui renforce la nécessité d'un suivi professionnel ».

Le recours à une hospitalisation reste rare, avec 1,2 % des orientations (0,9 % l'année précédente).

L'orientation vers un service social représente 2,8 % des orientations après visite médicale (2,7 % l'année précédente). Le faible niveau de ce type de décision est difficilement explicable, étant donné qu'un certain nombre d'affections est intriqué avec des difficultés d'ordre social. Selon le médecin de prévention de l'école Centrale de Nantes, cette sous-déclaration tiendrait au fait que les échanges entre les services sociaux et médicaux donnent lieu à une collaboration constante non comptabilisée.

Dans le même temps, 9,5 % (13,6 % l'année précédente) des orientations concernent d'autres intervenants, essentiellement paramédicaux (dentiste, kinésithérapeute, infirmière...).

En ce qui concerne la prise en charge des urgences, 45 % des services de médecine de prévention ont assuré la prise en charge d'urgences (48 % l'année précédente), sans pour autant organiser une permanence de l'accueil d'urgence, à l'exception des universités Paris 6 et 7.

Lorsqu'il existe un accueil des urgences, comme les années précédentes, la majorité des cas est traitée sur place sans suite (43,7 % des cas). 39,2 % des cas sont adressés chez le médecin traitant et 17,1 % des cas donnent lieu à une hospitalisation, notamment à la suite d'accidents du travail graves. Et le médecin de prévention de l'université d'Orléans remarque que « compte tenu des moyens humains et matériels dont il dispose, le médecin de prévention ne peut assurer de façon sûre et efficace les urgences médicales en matière d'accidents du travail ». Donc, dans la majorité des situations, la prise en charge des urgences passe par l'élaboration de protocoles de conduites à tenir, la formation de secouristes, la mise en place de trousse de secours et le recours au 15 et aux services de médecine d'urgence de ville.

Conclusions professionnelles											
Établissements	Conclusions						Orientation après visite médicale				
	Aménagement de poste	Changement de poste -	Reclassement	Inaptitude temporaire	Inaptitude définitive	Certificat d'aptitude spécifique	Vers le médecin traitant (ou généraliste)	Vers un spécialiste	Hospitalisation	Vers le service social	Autres
Universités d'Aix-Marseille	10	1		1		33		234		9	
Université Jules Verne de Picardie											
Université de technologie de Compiègne	6					43	5	30			
IUFM Jules Verne d'Amiens											
Université de Bordeaux II	1	3		1		151	17	38		8	
Université de Caen Basse-Normandie	8	1		3	1	53	68	87		5	
Université d'Auvergne Clermont I											
Université Blaise Pascal Clermont II	3	2		4		19	16	12	2	8	
IUFM d'Auvergne Clermont-Ferrand	2	1					4	2		2	
Universités de Grenoble	26	8		61							
Université de Savoie - Chambéry	4			3	1	14		89		3	6
USTL/Université Lille I	1	1		8		20	3	17			
Université Lille II	6	2		2		3	42	63			
Université de Limoges							8	6			
Université Claude Bernard – Lyon I	3	3		5		45	12	1		1	10
INSA de Lyon	6	1		1		30	22	18	4	3	29
IUFM de Lyon	2						111	2			
ENS de Lyon											
Ecole centrale de Lyon											
Université Montpellier I	7	3		7	3	85	112	214		1	100
Université Montpellier II	4	1				21	52	85		1	366
Université Montpellier III		1						3			
Université Henri Poincaré Nancy I		2		15			65	26		1	
Université Nancy II				6			8	4			
INP de Lorraine				6			32	13			
Université de Metz I											
Université Metz II						1	2	6			
IUFM Lorraine - Maxéville				1	1		3	6			1
Université du Maine - Le Mans	4						7	60		1	1
Université de Nantes	21	10		8	1	28	36	61	3		11

Ecole centrale de Nantes	3	1		1		1	7	11	1		1
Université d'Orléans	3					19	39	65	1		23
Université F. Rabelais de Tours	4	3				3	21	34		6	
Université Paris I	10	4				32	4	5		2	5
Université Paris II							11	44			7
Université Paris III							8	113			
Université Paris VI	7	5		8	4	269	164	263			
Université Denis Diderot - Paris VII				2			1	27			
Université Paris X Nanterre	6						6	47		1	9
Université Paris XI Orsay	28	13		14	1	105	124	314	5	12	78
Université Paris XII Val de Marne	2						76	142		4	1
Collège de France											
CNAM	3	2				22	18	125		6	17
EHESS	9					2	5	40		2	12
INALCO	1		1				8	14			9
Maison des Sciences de l'Homme							3	6			
Muséum d'histoire naturelle	10	3		24	2	56	40	59	27		
Palais de la Découverte	2					8	24	3		1	22
Ecole Normale Supérieure	1			1				11	3		
Ecole Centrale Paris	2	1		2		53	9	37		2	
Institut de recherche pour le développement - IRD	15			8			45	163			57
Université de Poitiers	9			11	2		21	53		2	
Université de la Rochelle	1			8			3	15		1	8
IUFM de Reims											
Université de Bretagne occidentale	6	2				4	3	19		1	
INSA de Rennes	1					37	14	12		2	
Université de Rouen	1					4	27	51			
INSA de Rouen						2	14	13			
INSA de Toulouse	2	2		1		32	25	12		4	1
Université Paul Sabatier - Toulouse III	3			1			21	12	2		2
INP de Toulouse					1	18	4	9		1	2
Université Versailles St Quentin en Yvelines	5	1		9	2	262	21	30		3	14
IUFM de l'académie de Versailles	8	1		2			79	6		4	

Les urgences				
Etablissements d'enseignement supérieur et de recherche	Nombre de personnes reçues	Suites données		
		Hospitalisation	Orientation vers le médecin traitant	Traitées sur place sans suite
Universités d'Aix-Marseille	13		9	4
Université Jules Verne de Picardie				
Université de technologie de Compiègne	9	3	6	
IUFM Jules Verne d'Amiens				
Université de Bordeaux II	7			7
Université de Caen Basse-Normandie	5		2	3
Université d'Auvergne Clermont I				
Université Blaise Pascal Clermont II				
IUFM d'Auvergne Clermont-Ferrand				
Universités de Grenoble				
Université de Savoie - Chambéry	3	1		2
USTL/Université Lille I	176	5	42	129
Université Lille II				
Université de Limoges				
Université Claude Bernard – Lyon I	34	15	16	3
INSA de Lyon				
IUFM de Lyon	2			2
ENS de Lyon				
Ecole centrale de Lyon				
Université Montpellier I	19		11	8
Université Montpellier II	303	5	18	280
Université Montpellier III				
Université Henri Poincaré Nancy I				
Université Nancy II				
INP de Lorraine				
Université de Metz I				
Université Metz II				
IUFM Lorraine - Maxéville				
Université du Maine - Le Mans				
Université de Nantes	22		7	15
Ecole centrale de Nantes				
Université d'Orléans	7		4	3
Université F. Rabelais de Tours	2			
Université Paris I	10		9	1
Université Paris II	2	1	1	
Université Paris III				
Université Paris VI				
Université Denis Diderot - Paris VII				
Université Paris X Nanterre	3	3		
Université Paris XI Orsay				

Université Paris XII Val de Marne	4	1	2	1
Collège de France				
CNAM	19	9	6	4
EHESS	2		2	
INALCO				
Maison des Sciences de l'Homme				
Muséum d'histoire naturelle	95	11	12	72
Palais de la Découverte	5		4	1
Ecole Normale Supérieure				
Ecole Centrale Paris	14	1	1	12
Institut de recherche pour le développement - IRD				
Université de Poitiers	21	3	7	11
Université de la Rochelle				
IUFM de Reims				
Université de Bretagne occidentale	19	3	1	15
INSA de Rennes				
Université de Rouen				
INSA de Rouen	4	1		3
INSA de Toulouse				
Université Paul Sabatier - Toulouse III				
INP de Toulouse	6	1	3	2
Université Versailles St Quentin en Yvelines				
IUFM de l'académie de Versailles	13		10	3

V – Actions sur les lieux de travail

77,4 % des services de médecine de prévention ayant renseigné cette partie du questionnaire ont fourni une réponse concernant les visites de locaux (84,4 % l'année précédente) et 62,3 % ont donné des indications concernant l'étude des conditions de travail (65,6 % l'année précédente). D'une année sur l'autre, on constate donc peu d'évolution dans le volume des activités de tiers temps. En ce qui concerne plus particulièrement les visites de locaux et l'établissement de la fiche des risques professionnels et du document unique, la majorité des établissements indiquent qu'ils sont réalisés avec le concours des ingénieurs hygiène sécurité et des ACMO, ce qui permet une mise en synergie du travail des services de médecine de prévention et des cellules hygiène – sécurité, ainsi qu'une meilleure implication des responsables de services. Quelques établissements déplorent l'insuffisance de collaboration entre le médecin de prévention et l'ingénieur hygiène – sécurité, plus par manque de disponibilité que du fait de problèmes relationnels ou de positionnement.

Le nombre de visites de locaux et d'études des conditions de travail reste faible (moins de 10 visites de locaux par an dans 66,6 % des établissements ayant répondu à cet item et moins de 10 études des conditions de travail dans 64,7 % des établissements ayant répondu à cet item, ces performances étant l'année précédente respectivement de 63,6 % et 77 %. Pourtant, les médecins s'accordent à reconnaître l'importance et la primauté des activités de tiers temps pour mener une politique de prévention et l'université d'Amiens déclare que « le temps consacré aux actions en milieu de travail dépasse souvent le tiers temps ».

Seuls 3 établissements déclarent disposer de la liste des produits chimiques utilisés dans chaque service. Un établissement indique avoir eu communication des déclarations des unités et des avis de la commission de génie génétique, concernant la manipulation des organismes génétiquement modifiés. L'INSA de Rennes et l'université de Tours témoignent des difficultés qu'ils rencontrent pour obtenir les listes de produits chimiques de la part de certains laboratoires, sans expliciter les raisons de ces défauts de communication (réticences ou difficultés techniques du recensement des produits?).

La majorité des visites de locaux sont des visites systématiques (67 % contre 51,3 % l'année précédente). Les visites après une consultation médicale représentent 19 % des causes de visites (16 % l'année précédente). Il reste 14 % de visites des locaux pour des raisons autres : nouvelles installations, visites à la demande de l'ACMO, du CHS, d'un chef de service, analyse des causes d'accidents du travail...

En ce qui concerne les études de postes et les actions d'amélioration des conditions de travail, les solutions adoptées sont, par ordre décroissant : les aménagements de postes (53,6 %), les rédactions de consignes (17,1 %), les mesures d'ambiance (10,9 %), et les études ergonomiques (10,8 %). Les autres actions tendant à améliorer les conditions de travail (informations, vérifications – inspections, études des risques professionnels...) représentent 7,6 % des interventions en milieu de travail. On constate une nette progression des déclarations d'aménagements de postes par rapport à l'année précédente (53,6 % contre 28,6 %). Cette bonne orientation devra être vérifiée dans les prochaines années.

Tout comme l'année précédente, il paraît instructif de reprendre les principales constatations et remarques ayant pu être formulées dans certaines unités de travail, par le service de médecine de prévention de l'université Paris 6, à l'occasion de ses activités de tiers temps, les manquements listés se retrouvant dans les différents relevés d'inspection des locaux des autres établissements :

- En matière d'hygiène et de sécurité générale des locaux
 - ⇒ vétusté de certains locaux,
 - ⇒ non conformité de certaines installations électriques,
 - ⇒ encombrement des locaux,
 - ⇒ éclairage insuffisant,
 - ⇒ température inadéquate des locaux (parfois surchauffés).
- Concernant les risques chimiques
 - ⇒ stockage de produits inflammables en trop grande quantité,
 - ⇒ produits dans des flacons en verre sur étagères,
 - ⇒ insuffisance de tri et d'évacuation des produits inutilisés,
 - ⇒ insuffisance d'armoires ventilées, de réfrigérateurs antidéflagrants, de contrôle des sorbonnes, de dispositifs de retenue des déversements de produits toxiques, de signaux d'alarme, de douches fonctionnelles,
 - ⇒ manquements au port de protections individuelles,
 - ⇒ déficit en formation et en ACO.
- Concernant les risques biologiques
 - ⇒ respect insuffisant des règles, en matière de confinement et de port de protections individuelles, lors de la manipulation de micro – organismes, en matière d'autoclavage et d'élimination des déchets biologiques, en matière de désinfection des paillasse et petits matériels.
- Concernant les risques physiques
 - ⇒ Les lasers : défaut de signalisation et d'interdiction d'accès, lors de la mise en marche, manquements au respect des mesures de sécurité pour les réglages de faisceau, l'élimination des objets réfléchissants, l'installation des faisceau hors du niveau des yeux, la suppression des postes de travail à proximité des installations laser, défaut de port de lunettes.
 - ⇒ Les poussières : aspiration insuffisamment efficace à la source, défaut de port de masques.
 - ⇒ Le bruit : défaut de port de protections individuelles.
 - ⇒ La radioactivité : non conformité du balisage des pièces, du stockage des produits radioactifs dans des récipients spécifiques étiquetés, des règles d'évacuation des déchets, défaut de port de protections individuelles.
- Concernant tous les types de risques
 - ⇒ absence ou défaut d'affichage des conduites à tenir en cas d'accident,
 - ⇒ non mise à jour des consignes de sécurité.

L'université de Metz, attire l'attention sur les problèmes de sécurité liés à « l'utilisation de quantités importantes de solvants, en particulier en chimie organique », voire dans les produits ménagers.

Chaque année, le comité central d'hygiène et de sécurité rappelle combien les actions de tiers temps sont essentielles pour le repérage des risques professionnels et donc pour l'instauration d'une prévention le plus en amont possible, avant la survenue d'accidents ou de pathologies professionnelles.

Etude du milieu du travail										
Etablissements d'enseignement supérieur et de Recherche	Visites des locaux					Etudes des conditions de travail				
	Visites systématique	Visites après consultation médicale	Nouvelles installations	Autres	Total	Aménagements de postes	mesures d'ambiance	Etudes ergonomique de l'activité	Rédactions de consignes	Autres
Universités d'Aix-Marseille	8	6	2		16	1	6			
Université Jules Verne de Picardie										
Université de technologie de Compiègne	1		1		2	6	1		10	
IUFM Jules Verne d'Amiens										
Université de Bordeaux II				4	4	10				
Université de Caen Basse- Normandie						6	2	1	4	
Université d'Auvergne Clermont I										
Université Blaise Pascal Clermont II	2	1			3	3				
IUFM d'Auvergne Clermont- Ferrand										
Universités de Grenoble										
Université de Savoie - Chambéry	5	5	2		12	4	6	2		1
USTL/Université Lille I	4	1			5	1				
Université Lille II	7		1		8					
Université de Limoges										
Université Claude Bernard – Lyon I	1				1					
INSA de Lyon										
IUFM de Lyon	4				4					
ENS de Lyon	3	1		1	5					
Ecole centrale de Lyon										
Université Montpellier I	10	4			14	5	2	2	2	
Université Montpellier II	3				3	1				
Université Montpellier III	2				2					
Université Henri Poincaré Nancy I	10				10	12				
Université Nancy II	1				1	1				
INP de Lorraine	4				4	2				
Université de Metz I										
Université Metz II	5		1		6		1	1		1
IUFM Lorraine - Maxéville	1				1					
Université du Maine - Le Mans	2				2	1				
Université de Nantes	4	2			6	2	1	1		

Ecole centrale de Nantes			1		1					
Université d'Orléans	9	1			10					1
Université F. Rabelais de Tours	70	3			73	2				
Université Paris I	20	7	1	6	34	2		9	2	
Université Paris II										
Université Paris III						1				
Université Paris VI	65	12			77					
Université Denis Diderot - Paris VII										
Université Paris X Nanterre		2			2	1				
Université Paris XI Orsay	17		7	7	31	29	3		33	
Université Paris XII Val de Marne	4	4			8	2		2		
Collège de France										
CNAM	13	21			34		1	1		
EHESS	2	3			5	6		3	9	
INALCO										
Maison des Sciences de l'Homme										
Muséum d'histoire naturelle	25	6		16	47	10	13	4	4	
Palais de la Découverte	2	3			5	4			2	
Ecole Normale Supérieure	8				8	4			1	
Ecole Centrale Paris	5	5	1		11	3	2		9	
Institut de recherche pour le développement - IRD										
Université de Poitiers										
Université de la Rochelle										
IUFM de Reims										
Université de Bretagne occidentale	1		4	5	10				1	
INSA de Rennes	3	2			5	1		4		1
Université de Rouen										
INSA de Rouen	1	1			2				1	
INSA de Toulouse	2		1		3					
Université Paul Sabatier - Toulouse III	6	2			8					2
INP de Toulouse	8		1		9					
Université Versailles St Quentin en Yvelines	11		2		13	5	3		3	
IUFM de l'académie de Versailles	5	2			7	7				

VI – Maladies professionnelles et accidents du travail

Pour l'année considérée, 65 % des établissements ont renseigné la rubrique « accidents du travail », contre 68,7% l'année précédente.

36,6 % des services de médecine de prévention déclarant des accidents du travail recueillent les données concernant les accidents et incidents non déclarés, contre 52,3 % l'année précédente (données répertoriées dans le registre d'infirmerie, le cahier d'hygiène et de sécurité ou sur des fiches tenues par le médecin de prévention).

Les principales causes d'accidents déclarés sont, par ordre décroissant, les chutes, les contacts - expositions, les accidents de manutention, les blessures par outils et les accidents de la route. Ce classement dénote une sous-déclaration probable des accidents de trajet et donc l'absence ou l'insuffisance des données en provenance de certains services de gestion de personnels. Par rapport à l'année précédente, on constate une forte progression des accidents par contact - exposition, ce qui attire notamment l'attention sur le caractère impératif du port de protections individuelles. Une autre facteur explicatif est proposé par l'université de Limoges qui note une sur-représentation des accidents d'exposition au sang, notamment par piqûres et coupures, dans les services médicaux.

L'université paris 11 remarque que les catégories les plus accidentées sont : « les ouvriers et agents de service puis les étudiants , victimes de leur inexpérience ».

L'université Clermont 1 a adopté les indicateurs de la CNAM pour le suivi des accidents du travail, ce qui permet des comparaisons avec le secteur privé . Les indicateurs retenus sont :

- Le taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt d'au moins 24 heures = nombre d'accidents du travail / nombre d'heures travaillées x 1 000 000.
- Le taux de gravité des incapacités temporaires = nombre de jours d'arrêt de travail / nombre d'heures travaillées x 1000.
- L'indice de gravité des incapacités permanentes = somme des taux d'IPP / nombre d'heures travaillées x 1 000 000.
- Le taux de fréquence des accidents invalidants = nombre d'accidents invalidants / nombre d'heures travaillées x 1 000 000.

L'université Paris 12 signale la mise en place d'un « groupe de travail sur l'information des personnels et étudiants sur les modalités médico - administratives à respecter en cas d'accident du travail » et une collaboration étroite avec le service du personnel pour l'analyse et le suivi de ces accidents.

L'Ecole Normale Supérieure de Lyon déclare « mettre en place un système d'analyse informatique des accidents déclarés et non déclarés en vue d'optimiser leur prévention, par l'identification des tâches ou manipulations accidentogènes ».

28,6 % des établissements déclarent une ou plusieurs maladies professionnelles ou à caractère professionnel (31,2 % l'année précédente). Le nombre de maladies professionnelles déclarées reste faible.

Quatre établissements signalent le développement de la prise en compte des situations de souffrance au travail , les causalités cités étant les suivantes : manque de reconnaissance, situations conflictuelles, perte de sens et usure, insécurité devant les changements, forte charge mentale, peur de ne pas être capable, harcèlement moral.

Il ressort donc de ces indicateurs une appréhension et une connaissance des accidents de service et du travail et des maladies professionnelles et à caractère professionnel encore incomplètes. Dans nombre d'établissements, la prévention des accidents et des maladies liées au service doit être renforcée et il convient de rappeler avec l'université d'Orléans que « tous les accidents et incidents du travail doivent être notés dans le registre d'hygiène et de sécurité présent dans chaque service et composante ».

Maladies professionnelles et accidents du travail																		
Etablissements	Nombre d'accidents du travail		Causes des accidents déclarés													Maladies déclarées		
	déclarés	non déclarés	Chute	Manutention	Heurt	Electricité	Projection	Outils	Machines	Contact-Exposition	Explosion	Inhalation	Accidents de la route	Agression	Incendie	Autres	professionnelles	à caractère professionnel
Universités d'Aix-Marseille	28	54			2					12		12	1					
Université Jules Verne de Picardie																		
Université de technologie de Compiègne	8	2	3		1							4						
IUFM Jules Verne d'Amiens																		
Université de Bordeaux II	33		8	6			1	5		5			5			3		
Université de Caen Basse-Normandie	15		7	1			4					3					1	
Université d'Auvergne Clermont I	13																1	
Université Blaise Pascal Clermont II	18		8				2	4				3	1					
IUFM d'Auvergne Clermont-Ferrand	5		2	1				1				1						
Universités de Grenoble																	4	
Université de Savoie - Chambéry	20	4	4	4	7			1								4	2	
USTL/Université Lille I	47	15	8	8	9		6	7		4		4						
Université Lille II	42		10	4	3		1	6		5		8	1			4		
Université de Limoges	26																2	
Université Claude Bernard – Lyon I	99	25	12	4	7	1	16	20		24		4				11		
INSA de Lyon																		
IUFM de Lyon	8		6	1			1											
ENS de Lyon	10	17	2	1	3					1		3						
Ecole centrale de Lyon																		
Université Montpellier I	6		1	1				1	1			1	1				1	
Université Montpellier II	24	9	2	3	3		4	1	1	1		8				1		
Université Montpellier III	9																	
Université Henri Poincaré Nancy I	55		21	19			2					9				2		
Université Nancy II																		
INP de Lorraine	15		4	1						5		3				2		
Université de Metz I																		
Université Metz II																	1	
IUFM Lorraine - Maxéville	8		5	1			2											
Université du Maine - Le Mans																		
Université de Nantes	47		13	2	3		6	18		18		5					4	
Ecole centrale de Nantes																		
Université d'Orléans	20	3	5	2	3			2		1		3	3			1		
Université F. Rabelais de Tours	30		9	4	8			2		1		5	1					

Université Paris I																		2	
Université Paris II																			
Université Paris III	6																	1	
Université Paris VI	33																	14	
Université Denis Diderot - Paris VII	46		17	3	3		2			13			8					5	
Université Paris X Nanterre	12	14	9	1	1												1		
Université Paris XI Orsay	71	116	29	9				7	2	15			8	1				5	1
Université Paris XII Val de Marne	37	12	11	6	6		1										13		
Collège de France	27																		
CNAM	53	35	22	9	10	1	1	4		1		1	1	2			1		
EHESS																			
INALCO																			
Maison des Sciences de l'Homme																			
Muséum d'histoire naturelle																			
Palais de la Découverte																		1	
Ecole Normale Supérieure	22		9	3	3		2	3			1					1			
Ecole Centrale Paris	24	30	4	2	4		5	4		4				1					
Institut de recherche pour le développement - IRD	18																		
Université de Poitiers																			
Université de la Rochelle																			
IUFM de Reims	6		3		3														
Université de Bretagne occidentale	31		9	5	1		2	10	6	10									
INSA de Rennes	13		2	6	1			1		1			1				1	3	
Université de Rouen																			
INSA de Rouen	2	11	1	1															1
INSA de Toulouse	8		1	1	1			1	1	1	2								3
Université Paul Sabatier - Toulouse III																			
INP de Toulouse	69										69								
Université Versailles St Quentin en Yvelines	10	27	5	2	2			1										8	1
IUFM de l'académie de Versailles																			

VII – Stages de formation et activités spécifiques

42,9% des services de médecine de prévention des établissements d'enseignement supérieur et de recherche proposent des formations organisées par le médecin de prévention (contre 53,1% l'année précédente).

Les thématiques le plus souvent citées sont, comme l'année dernière, par ordre décroissant : le secourisme et essentiellement la formation de secouristes sauveteurs du travail, la formation des ACMO, correspondants sécurité et des membres du CHS, l'information – formation aux règles de sécurité des nouveaux entrants, les risques chimiques et cancérigènes, le travail sur écran, la lutte contre le tabagisme et contre l'alcoolisme...

D'autres actions (participation aux travaux des CHS, liaisons avec le comité médical et la commission de réforme, liaisons avec les professionnels de santé, les personnels administratifs et sociaux, travail administratif, formation médicale continue...) sont nécessaires à la réalisation, au suivi, à l'évaluation des actions de prévention, ainsi qu'à la mise en place des solutions de réadaptation pour les personnels en difficulté.

Ces tâches requièrent un investissement important de la part du médecin de prévention. Un certain nombre de médecins déclare ne pas comptabiliser le temps consacré à ces activités tout en constatant leur caractère très prenant, tandis que d'autres répertorient le travail administratif et de liaison ou toutes les activités autres que les visites médicales dans les activités de tiers temps.

Par rapport aux défauts d'observance des dispositions de la loi Evin que nous avons rapportés dans la synthèse de l'année précédente, 7 établissements nous indiquent avoir mené des actions d'information et de sensibilisation auprès des personnels et étudiants. Mais aucun établissement déclare avoir engagé d'action de réaménagement des locaux, de signalétique et de surveillance.

D'autres thématiques de santé globale telles que, le dépistage du diabète, des dyslipidémies, la gestion du stress... ont fait l'objet de campagnes de prévention dans certains établissements.

Formations réalisées par le médecin			
Établissements d'enseignement supérieur et de Recherche	Thèmes	Nombre de jours	Nombre de personnes
Universités d'Aix -Marseille	ACMO	1	25
Université Jules Verne de Picardie			
Université de technologie de Compiègne			
IUFM Jules Verne d'Amiens			
Université Bordeaux II	Participation à la formation des ACMO	2	22
Université de Caen Basse-Normandie	Formation SST (initiale + recyclage) Travail sur écran		62 30
Université d'Auvergne Clermont I			
Université Blaise Pascal Clermont II	SST, urgence, manutention manuelle, travail sur écran	4	40
IUFM d'Auvergne Clermont-Ferrand			
Universités de Grenoble	Risques chimiques, travail sur écran, risques liés au sang, lasers, bruit, à la manutention, aux radioéléments, au tabac		
Université de Savoie - Chambéry			
USTL/Université Lille I	Initiation aux premiers soins SST (initiale + recyclage) Geste et posture	8	78
Université Lille II	Accueil des nouveaux embauchés (présentation de la médecine du travail)		32
Université de Limoges			
Université Claude Bernard – Lyon I			
INSA de Lyon			
IUFM de Lyon			
ENS de Lyon			
Ecole centrale de Lyon			
Université Montpellier I			
Université Montpellier II	Formation SST Les malaises-les risques propres à l'université Montpellier II	0,5 0,5	10 10
Université Montpellier III			
Université Henri Poincaré Nancy I	Formation SST, santé du personnel en animalerie, nouveaux entrants		
Université Nancy II	Formation SST, santé du personnel en animalerie, nouveaux entrants		
INP de Lorraine	Formation SST, santé du personnel en animalerie, nouveaux entrants		
Université de Metz I			
Université Metz II	Sensibilisation au risque « alcool »	1	
IUFM Lorraine - Maxéville			
Université du Maine - Le Mans	La médecine de prévention, le travail sur écran	1	15
Université de Nantes			
Ecole centrale de Nantes			
Université d'Orléans	Les troubles musculo - squelettiques (ACMO et membre du CHS), organisation de la médecine de prévention et la conduite en cas d'accident, pour les nouveaux entrants	2	66
Université F. Rabelais de Tours	Formation SST, nouveaux entrants , membres du CHS et correspondants sécurité	7	

Université Paris I	« Hygiène –santé » « santé publique et retraite »	2,5	25
Université Paris II			
Université Paris III			
Université Paris VI			
Université Denis Diderot - Paris VII			
Université Paris X Nanterre	Prévention de l'alcoolisme (formation des chefs de services), alcoolisation aigüe, prévention VIH, accidents d'exposition au sang, formation au message d'alerte	3	
Université Paris XI Orsay	Secourisme, risques lasers, formation hygiène sécurité des personnels laveries, DEA, ATER		
Université Paris XII Val de Marne	Formation pour les membres du CHS sur les accidents du travail et maladies professionnelles et contractées en service, Accueil du personnel IATOS et enseignant (nouveaux arrivants), évacuation incendie	4	40
Collège de France			
CNAM			
EHESS			
INALCO	Ergonomie des postes de travail		
Maison des Sciences de l'Homme			
Muséum d'histoire naturelle	Approche sanitaire des voyages, environnement sanitaire des missions outre-mer, notions de secourisme outre-mer	17	34
Palais de la Découverte			
Ecole Normale Supérieure			
Ecole Centrale Paris			
Institut de recherche pour le développement - IRD	SIDA		
Université de Poitiers	Formation ACMO, protection sociale dans la fonction publique, secourisme		32
Université de la Rochelle			
IUFM de Reims			
Université de Bretagne occidentale			
INSA de Rennes			
Université de Rouen	Présentation médecine prévention, Conduites à tenir en cas d'accident, formation DEA, SST		
INSA de Rouen			
INSA de Toulouse	Formation sur les risques liés au bruit, validation des connaissances en secourisme, information aux stagiaires du GPI (risques biologiques) et formation des nouveaux entrants (risques biologiques)	4	70
Université Paul Sabatier - Toulouse III			
INP de Toulouse	Sensibilisation au risque chimique, les risques du travail d'entretien des locaux, la responsabilité de l'employeur en matière d'hygiène et sécurité, les risques électriques, validation des connaissances en secourisme		50
Université Versailles St Quentin en Yvelines	JAMU, secourisme (jury d'examen), campagne Santé « sommeil, alimentation et sports », accueil des nouveaux entrants	28,5	
IUFM de l'académie de Versailles			

Autres actions							
Établissements d'enseignement supérieur et de Recherche	Nombre de jours						
	Réunions avec le C.H.S.	Liaisons avec le comité médical	Autres réunions, liaisons	Travail administratif	Formation médicale continue	Autres actions	Total
Universités d'Aix - Marseille	11	4	17		20		52
Université Jules Verne de Picardie							
Université de technologie de Compiègne	2		6				8
IUFM Jules Verne d'Amiens							
Université de Bordeaux II	0,5		3	4	7	5	19,5
Université de Caen Basse-Normandie	2,5	1	6	18	4	4	35,5
Université d'Auvergne Clermont I							
Université Blaise Pascal Clermont II	1	0,5				2	3,5
IUFM d'Auvergne Clermont-Ferrand	1						1
Universités de Grenoble							
Université de Savoie - Chambéry	1,5	1			3		
USTL/Université Lille I	1,5		31	8	2		42,5
Université Lille II	1,5		1		4,5		7
Université de Limoges							
Université Claude Bernard – Lyon I	4						4
INSA de Lyon							
IUFM de Lyon	3			4			7
ENS de Lyon							
Ecole centrale de Lyon							
Université Montpellier I	5	9	56	18	49	5	142
Université Montpellier II	5		14	1	2	1	23
Université Montpellier III	2						2
Université Henri Poincaré Nancy I	2	6			10		18
Université Nancy II	2	6			10		18
INP de Lorraine	3	6			10		19
Université de Metz I							
Université Metz II	2						2
IUFM Lorraine - Maxéville	1						1
Université du Maine - Le Mans	2				5	1	8
Université de Nantes	5	5	27	45	6	2	90

Ecole centrale de Nantes	1	5	1		6		130
Université d'Orléans	0,5		1,5		8	3,5	13,5
Université F. Rabelais de Tours	2	3					5
Université Paris I	0,5	1	14	12	4	12	43,5
Université Paris II							
Université Paris III	1				3		4
Université Paris VI	5		5				10
Université Denis Diderot - Paris VII	6						6
Université Paris X Nanterre	0,5	0,5	1	3	5		8
Université Paris XI Orsay	5	5	58		28		96
Université Paris XII Val de Marne	2		7		5	8	22
Collège de France							
CNAM	3				2,5		5,5
EHESS	1	0,5	2,5	4	7		15
INALCO					2		2
Maison des Sciences de l'Homme	2						2
Muséum d'histoire naturelle	2	8	33			2	45
Palais de la Découverte	1		4	1	8		14
Ecole Normale Supérieure	2				4		6
Ecole Centrale Paris	1		6	2			9
Institut de recherche pour le développement - IRD							
Université de Poitiers					11		11
Université de la Rochelle	3				7		10
IUFM de Reims							
Université de Bretagne occidentale	1	1	3				5
INSA de Rennes	1,5	1			1		3,5
Université de Rouen							
INSA de Rouen			5	2	2		9
INSA de Toulouse	1		3		2,5	5	11,5
Université Paul Sabatier - Toulouse III	3		3		5	12	23
INP de Toulouse	4		2	3	2,5	12	23,5
Université Versailles St Quentin en Yvelines		2	37,5		15		54,5
IUFM de l'académie de Versailles	0,5	0,5	6,5	3		1	11,5

Conclusion

Par rapport à l'année précédente, la taille de l'échantillon des établissements répondeurs à l'enquête et le taux de réponses aux différents items ne se sont pas modifiés de façon significative. La fiabilité de l'exploitation des rapports d'activité des services de médecine de prévention des établissements d'enseignement supérieur et de recherche est donc équivalente.

Certains établissements ne suivent pas le rapport type, ce qui rend particulièrement difficile la prise en compte des données de leurs rapports.

La principale tendance qui se dégage de cette synthèse semble indiquer une progression mesurée des moyens humains et matériels attribués aux actions de la médecine de prévention. Cependant, la prise en compte des missions réglementaires dévolues à la médecine de prévention reste incomplète dans un certain nombre d'établissements d'enseignement supérieur et de recherche.

L'on constate également dans un nombre plus important d'établissements la mise en place d'un travail d'identification des risques professionnels, avec le concours des ingénieurs hygiène – sécurité et des ACMO

Comme l'année précédente, l'effort devra être poursuivi dans les quatre domaines suivants :

- l'identification des risques professionnels, au travers de l'élaboration de fiches des risques professionnels, et l'organisation du suivi médical et de la prévention en conséquence ;
- le recueil et l'analyse systématiques des données en matière d'accidents de service et du travail, ainsi qu'en matière de maladies professionnelles, et l'organisation du suivi médical et de la prévention en conséquence ;
- la réalisation des activités de tiers temps et la poursuite des efforts pour développer institutionnellement une démarche d'insertion et de reclassement en faveur des personnes handicapées.
- Le respect des dispositions réglementaires relatives au tabagisme dans les lieux publics.

En fait, les situations sont contrastées. Un certain nombre d'universités et d'établissements scientifiques ont développé de véritables services de médecine de prévention dotés de moyens conséquents. A l'opposé, l'organisation de la médecine de prévention au sein d'autres établissements se limite à la mise en place de vacations de médecine de prévention ne permettant qu'une surveillance médicale incomplète des personnels.

Le médecin de prévention de l'université de Savoie témoigne d'une prise en compte satisfaisante de la prévention au travers d'une politique volontariste de gestion des ressources humaines, de la part de l'administration de l'établissement : « L'activité du service médical étant mieux connue, le médecin du travail a été à plusieurs reprises saisi par les responsables de service, afin de traiter des situations individuelles ou collectives, par études de postes ou entretiens avec les équipes. Cette collaboration, notamment avec le service des ressources humaines, a permis une meilleure prise en charge des contraintes de travail ».

Les risques varient selon les situations. Par exemple, à l'université Paris 11 les risques prépondérants sont les risques chimiques et notamment cancérigènes, Pour l'université de Picardie Jules Vernes, la fatigue visuelle et les troubles musculo - squelettiques sont les symptômes les plus fréquents et justifient une véritable stratégie de prévention. Mais il convient aussi de mieux appréhender les psychopathologies imputables à l'organisation du

travail, comme le rappelle le médecin de prévention de l'université de Nantes : « La prévention des risques liés aux

agents physiques, chimiques, biologiques, traumatiques a beaucoup progressé. La prévention des risques induits par la charge mentale au travail est à développer. Elle passe entre autres par une meilleure analyse des réalités du travail de chacun et par une adaptation du travail aux capacités et à l'âge de chaque personne ».

Il convient de remercier les acteurs des services de médecine de prévention pour leurs efforts pour faire reconnaître aux sein des établissements leurs missions et pour leur important travail et engagement au quotidien.